

# ANNEXE 3 bis AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SERVICE ENFANCE-JEUNESSE DE RIVES DE L'YON

## ----- ESPACE JEUNES 11 - 17 ANS

### ARTICLE 1 - PUBLIC ACCUEILLI

L'Espace Jeunes est déclaré en accueil collectif de mineurs adolescents à la SDJES et est soumis à des normes d'encadrement. L'agrément prévoit l'accueil des mineurs de 11 à 17 ans. La structure est ouverte à tous les jeunes de Rives de l'Yon et des communes extérieures.

A la fin de leur année scolaire, les enfants de 10 ans qui étaient en CM2 peuvent également être accueillis durant les vacances d'été à l'Espace Jeunes.

**ARTICLE 2- PERSONNEL DE LA STRUCTURE** cf annexe 3 ACCUEIL DE LOISIRS 3-11 ANS.

### ARTICLE 3 - LIEUX D'ACCUEIL ET COORDONNEES

L'Espace Jeunes est situé au 6 chemin d'Avaud à Saint-Florent-des-Bois, 85310 RIVES DE L'YON. Il fait partie du bâtiment appelé « Pôle Enfance », agréé SDJES.

Téléphone de l'Espace Jeunes suivant les heures d'ouverture : 07 89 82 12 61 ou par mail : [espacejeunes@rivesdelyon.fr](mailto:espacejeunes@rivesdelyon.fr).

En fonction des activités, différents locaux municipaux peuvent être utilisés, en accord avec la réglementation en vigueur. Dans ce cas précis l'information sera précisée sur le programme.

### ARTICLE 4 - FONCTIONNEMENT

#### 4-A- PÉRIODES D'OUVERTURE

- **EN PÉRIODE SCOLAIRE**
  - Le mercredi de 14h00 à 17h30
  - Un vendredi soir entre chaque période de vacances scolaires de 19h à 22h
  - Le samedi selon le planning d'activités
- **EN PÉRIODE DE VACANCES SCOLAIRES**
  - Du lundi au vendredi en journée ou demi-journée selon le planning d'activités.

Les horaires d'ouvertures peuvent être modifiées selon le planning d'activités et les conditions météorologiques

Le programme d'activités est disponible une quinzaine de jours avant chaque période de vacances :

- via le portail familles
- le site internet de la commune : <https://www.rivesdelyon.fr/foyer-des-jeunes/>
- la page Facebook de l'espace jeunes <https://www.facebook.com/espacejeunesrivesdelyon>
- l'Instagram de l'espace jeunes : <https://www.instagram.com/espacejeunesrdly/>

Les programmes sont également disponibles à l'Espace Jeunes.

#### **4-B- TRANSPORTS POUR LES JEUNES DE CHAILLÉ SOUS LES ORMEAUX ET DU « PIED DORÉ »**

Un transport gratuit est mis en place pour les jeunes domiciliés sur la commune déléguée de Chaillé-sous-les-Ormeaux, et au lieu-dit « Le Pied Doré », commune déléguée de Saint-Florent-des-Bois.

Un minibus vient chercher les jeunes à un point de rassemblement (arrêt de car) et les ramène au même endroit. Pour bénéficier de ce service, la case « transport » devra être cochée sur le portail famille.

#### **ARTICLE 5 - INSCRIPTION – RÉSERVATION**

Pour rappel : le dossier d'inscription permet l'accès aux différents services proposés par la commune de Rives de l'Yon dans le cadre de l'enfance et la jeunesse, dont l'Espace Jeunes



**Pour qu'un jeune puisse être accueilli à l'Espace Jeunes une réservation doit être enregistrée sur le portail famille.**

Cette réservation **est obligatoire**, elle permet de répondre à la réglementation en vigueur concernant le taux d'encadrement et pour organiser les temps d'animation des équipes.

Priorisation : La priorité est donnée aux jeunes domiciliés à Rives de l'Yon.

**À défaut d'inscriptions suffisantes, la collectivité se réserve la possibilité de ne pas maintenir l'activité proposée.**

#### **ARTICLE 6 - ANNULATION – ABSENCE**

Pour toute annulation d'activité, il est impératif de contacter en priorité l'Espace Jeunes suivant les heures d'ouverture au 07 89 82 12 61 ou par mail : [espacejeunes@rivesdelyon.fr](mailto:espacejeunes@rivesdelyon.fr).

Le nombre de jeunes étant limité pour les activités, il est demandé aux familles de prévenir de la non-participation du jeune, 48h avant la date de l'activité via le portail famille. **En cas de non-respect de ce délai l'activité sera facturée.**



**Aucune réservation, modification, ou annulation ORALE ne sera prise en compte, elle nécessite obligatoirement, pour des raisons règlementaires, un écrit de la part des familles.**

## ARTICLE 7 - TARIFS

Les tarifs de l'Espace Jeunes sont votés annuellement en Conseil Municipal.

### 7-A-TARIFS DES ACTIVITÉS

QF	0-500			501-700			701-900			901-1300			> 1300		
Lieu d'habitation *	RDLY	LT	HC	RDLY	LT	HC	RDLY	LT	HC	RDLY	LT	HC	RDLY	LT	HC
ACTIVITÉ BLANCHE	COUT DE L'ACTIVITÉ PRIS EN CHARGE PAR LA COLLECTIVITÉ DE RIVES DE L'YON														
ACTIVITÉ BLEUE	1,80 €	2,20 €	2,70 €	3,20 €	3,40 €	4,05 €	3,90 €	4,60 €	4,30 €	5,10 €					
ACTIVITÉ VERTE	4,00 €	4,80 €	6,00 €	7,20 €	7,50 €	9,00 €	8,50 €	10,20 €	9,50 €	11,40 €					
ACTIVITÉ JAUNE	6,00 €	7,20 €	9,00 €	10,80 €	11,25 €	13,50 €	12,75 €	15,30 €	14,25 €	17,10 €					
ACTIVITÉ ORANGE	8,00 €	9,60 €	12,00 €	14,40 €	15,00 €	18,00 €	17,00 €	20,40 €	19,00 €	22,80 €					
ACTIVITÉ ROUGE	12,00 €	14,40 €	18,00 €	21,60 €	22,50 €	27,00 €	25,50 €	30,60 €	28,50 €	34,20 €					

\* RDLY : Rives de l'Yon    LT : Le Tablier    HC : Hors commune

### 7-B-TARIFS DES SÉJOURS (UNIQUEMENT SUR LES VACANCES D'ÉTÉ)

QF	0-500	501-700	701-900	901-1300	> 1300
Rives de l'Yon	40%	60%	80%	90%	100%
Le Tablier	45%	65%	85%	95%	100%
Hors commune	+25% (a)	+25% (a)	+25% (a)	+25% (a)	+25% (a)

% = part payée par les familles calculée sur le prix du séjour

(a) = participation forfaitaire des familles hors commune aux frais d'encadrement, calculée sur le séjour facturé

## ARTICLE 8 - DÉFINITION DES CODES COULEURS DES ACTIVITÉS

- **Activités gratuites « BLANCHES »** : ex. jeux libres, grand jeu, sport, sortie extérieure sans prestataire.
- **Activités avec participation symbolique « BLEUES »** : ex. cuisine, bricolage et veillée.
- **Activités payantes « VERTES – JAUNES – ORANGES – ROUGES »** : activités nécessitant l'intervention d'un prestataire ou intervenant.

## ARTICLE 9 - FACTURATION – REMBOURSEMENT

La facturation est réalisée selon l'enregistrement de la présence des enfants par les agents de la collectivité et en lien avec le logiciel de facturation.

**En cas d'absence pour raison médicale, ou cas de force majeure** et à condition de fournir dans les 48h au Service Enfance-Jeunesse un certificat médical attestant de l'état de santé de l'enfant, (ou une justification du cas de force majeure), l'activité ne sera pas facturée.

L'absence de justificatif entraînera la facturation de la totalité des activités réservées.

Le non-respect du délai de 48h entraînera la facturation de l'activité.

Pour les fratries, le certificat médical ne vaut justificatif d'absence que pour l'enfant malade.

## ARTICLE 10 - SÉCURITÉ

Les jeunes accueillis à l'Espace Jeunes inscrits en activité libre en semaines scolaires ont la possibilité de quitter la structure en dehors des horaires prévus avec l'autorisation écrite de leurs parents.

La direction de la structure s'engage à contacter les responsables légaux ou les personnes désignées en cas d'absence d'un jeune prévu dans les effectifs pour une activité.

Afin d'assurer la sécurité de tous au cours des déplacements hors de la structure, il est demandé aux jeunes de se déplacer dans le calme en respectant les consignes des animateurs.

Les objets de valeurs sont également interdits, la collectivité décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dégradation des effets appartenant aux enfants (de valeur ou sans).